

L'ASSOCIATION

Créée en 1969 et reconnue d'utilité publique en 1998, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande difficulté.

Depuis plus de 50 ans désormais, l'association a toujours choisi de porter une attention toute particulière aux personnes sortant de prison ou encore sous-main de justice, dont l'accompagnement est le moteur pour imaginer des dispositifs novateurs de réinsertion. L'association a développé une expertise reconnue par les pouvoirs publics (administration pénitentiaire, emploi, affaires sociales). Elle met tout en œuvre pour permettre à ses bénéficiaires de se réintégrer dans la société, afin d'éviter les situations de précarité sociale et d'exclusion qui mènent à la récidive.

L'Îlot est basé en région parisienne, à Amiens (Picardie) et à la Seyne sur Mer (Var) avec 5 maisons d'accueil et 3 groupes d'ateliers d'insertion professionnelle.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Chemin Vert

DESRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

Installé au cœur du 11e arrondissement de Paris, conçu pour des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier des hommes en aménagement de peine, placés sous surveillance électronique, le CHRS Chemin Vert est un lieu d'accompagnement des personnes vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle.

Descriptif du Poste

MISSION PRINCIPALE

Placé sous la responsabilité directe du responsable d'établissement, le/la CESF co construit et met en œuvre des actions concrètes de conseil, d'information et d'animation avec les résidents pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Il/elle privilégie la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes afin de leur permettre, d'accéder à leurs droits, de prévenir et de gérer les domaines de la vie quotidienne.

Il/elle intervient plus spécifiquement sur l'aide éducative à la gestion du budget de la personne, sur l'accompagnement social et l'instruction des demandes d'aides (aides financières, dossier FSL, surendettement ...)

Vie quotidienne et intervention sociale

- Élaborer les projets individuels d'accueil et de prise en charge des personnes hébergées dont il/elle est référent
- Rechercher des solutions d'insertions auprès des différents partenaires institutionnels



- Faire avec les résidents des gestes de la vie quotidienne dans un but éducatif et de soutien à l'autonomie
- Sensibiliser les personnes accompagnées à leurs droits et obligations
- Co construire les bilans d'étape des projets individuels
- Proposer et animer des actions collectives afin de stimuler l'autonomie des personnes

- Participer de façon constructive aux réunions éducatives
- Transmettre de façon efficiente
- Rédiger des rapports sur les supports prévus à cet effet
- Adapter sa posture professionnelle lors des visites « à domicile »
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

SAVOIRS ET SAVOIRS FAIRE

- Maîtrise les méthodes et outils de résolution de problèmes, ainsi que les différentes caractéristiques socioculturelles des publics.
- Sait mobiliser les techniques indispensables portant sur :
 - l'écoute et la relation à la personne ;
 - l'animation de groupe ;
 - la pédagogie ;
 - la communication.
- Bonne connaissance du cadre réglementaire (droit de la sécurité sociale, droit du travail,...)
- Est capable d'analyser une situation, à définir et à conduire ou à assister un projet d'accompagnement social en fonction des besoins de chaque personne.
- Connaissances en techniques d'entretien
- Veille au respect du règlement de fonctionnement de l'établissement, ainsi qu'aux règles d'hygiène

SAVOIRS ETRES ATTENDUS

- Être bienveillant(e), discret(e), à l'écoute,
- Fait preuve de rigueur, de capacités d'analyse et de synthèse
- Capable d'adaptation face aux imprévus
- Capable de travailler en équipe pluridisciplinaire, en réseau

PROFIL DU SALARIE

- Titulaire du Diplôme d'Etat de CESF (Conseiller en économie sociale et familiale) validé
- Une expérience souhaitée de 6 mois à 2 ans
- Une première expérience dans le secteur de l'hébergement serait appréciée



SALAIRE ET AVANTAGES

- Salaire selon la convention collective de la FEHAP 1951 + indemnité mensuelle « métiers socio-éducatifs »
- Mutuelle performante avec prise en charge employeur et CSE.
- Tickets restaurants d'une valeur de 9,50 € (prise en charge 60 % par l'employeur).
- Remboursement transport
- Avantages liés au CSE (chèques vacances...) attribués sous certaines conditions.

La prise de poste est prévue au plus vite dans le cadre d'un CDI à temps plein



CONTACT

Lettre de motivation et CV à adresser exclusivement par mail à rh@ilot.asso.fr